

Procès-verbal N°34 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Jeudi 23 Avril 2026
À :	10h00
Présidence :	M. Jean Pierre RIEU
Présents :	Mme Cendrine MENUJER, Mr Bernard PERIS, Mr Patrick AURILLON, Mr Pierre Jean JULLIAN
Absent(s) :	

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n°affiliation@occitanie.fr.)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district. A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf. ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

La Commission approuve le PV N°33 de la réunion du Jeudi 16 Avril 2026.

RAPPEL REGLEMENTAIRE (Forfait Simple et Forfait Général)

✓ Art. 81 Conséquences sportives pour un forfait simple.

Alinéas 4 :

- ✓ Toute équipe déclarant forfait dans l'une des deux dernières journées du championnat sera déclarée forfait général, sauf cas de forces majeures laissées à l'entière appréciation de la commission compétente.
- ✓ L'amende appliquée est fixée par l'article 25 des présents règlements.

✓ Art. 82 Conséquences sportives pour un forfait général.

Alinéas 1 :

- ✓ Lorsqu'en cours d'épreuve un club est déclaré forfait général il est classé dernier et comptabilisé comme tel.

Alinéas 5 :

- ✓ Un club considéré comme forfait général sera relégué d'office dans la série immédiatement inférieure, quel que soit son classement à l'issue de la saison.
- ✓ Par dérogation, si ce forfait intervient lors des deux dernières journées de championnat **l'équipe sera rétrogradée de deux divisions.**

RAPPEL REGLEMENTAIRE (Calendrier)

✓ Art : 91 Calendriers.

Alinéas 3 :

- ✓ Lors des deux dernières journées de chaque phase, le calendrier initial doit être respecté.
- ✓ Tous les matchs doivent être disputés le même jour et à la même heure, sauf nécessité absolue et justifiée ou cas de force majeure.
- ✓ Dans cette hypothèse, la Commission devra avoir été sollicitée avant l'expiration d'un délai de cinq jours précédant la rencontre et avoir donné son accord express.
- ✓ Toutes demandes de report ou de modification de jours et heures seront déclarées **irrecevables** si le demandeur ou adverse est concerné par **l'accession ou la relégation** dans la compétition à laquelle il participe.



Dépt 2 Poule A

MATCH : N°53225178 du 19/04/2026
LE VIGAN P.V.A.F.C 1 (D2) / F.C VAUVERT 2 (D2)
F.C VAUVERT 2 (D2) Perdu par Forfait.

Dépt 3 Poule A

MATCH : N°53612725 du 19/04/2026
LE VIGAN P.V.A.F.C 2 (D3) / GALLIA C. QUISSACOIS 1 (D3)
LE VIGAN P.V.A.F.C 2 (D3) Battu par pénalité pour en reporter le bénéfice à GALLIA C. QUISSACOIS 1. (D3)

Dépt 3 Poule A

MATCH : N°53612723 du 12/04/2026
C.A. BESSÈGEOIS 2 (D3) / S.C ANDUZE 2 (D3)
S.C ANDUZE 2 (D3) Battu par pénalité pour en reporter le bénéfice à C.A. BESSÈGEOIS 2 (D3).

Dépt 3 Poule B

MATCH : N°53642618 du 19/04/2026
F.C MEJANNES 1 (D3) / F.C. VAL DE CÈZE 2 (D3)
Confirme le résultat acquis sur le terrain.

Dépt 3 Poule C

MATCH : N°53653649 du 19/04/2026
ST GILLES AEC 2 (D3) / FC TAVEL 1 (D3)
ST GILLES AEC 2 (D3) Battu par pénalité pour en reporter le bénéfice à FC TAVEL 1 (D3).

Dépt 3 Poule C

MATCH : N°53653642 du 12/04/2026
U.S. GARONS 2 (D3) / R.C SAUVETERRE 1 (D3)
Confirme le résultat acquis sur le terrain.

Dépt 4 Poule A

MATCH : N°535202692 du 19/04/2026
F.C ST QUENTIN 1 (D4) / S.A ST HIPPI.FORT 2 (D4)
S.A ST HIPPI.FORT 2 (D4) Battu par forfait.

FORFAIT GENERAL

Dépt 4 Poule A

Suite à trois forfaits en championnat de S.A ST HIPPI.FORT 2 (D4) :

- ✓ Le 18/01/2026 Contre E.S BARJAC 2 (D4).
- ✓ Le 08/03/2026 Contre F.C SALINDRES 2 (D4).
- ✓ Le 19/04/2026 Contre F.C ST QUENTIN 1 (D4).

S.A ST HIPPI.FORT 2 (D4) est déclaré forfait général.

- ✓ Les points acquis lors de la phase Aller sont maintenus.
- ✓ Les points acquis lors de la phase Retour sont annulés.
- ✓ Le classement est modifié en conséquence.



La commission reprogramme les rencontres suivantes comme suit :

Saison 2025-2026 District Gard Lozère Reprogrammation Matches Championnats Seniors				
Division	Journée	Recevant	Visiteur	DATES
D1	19	REDESSAN	U.S MONOBLET	10/05/26
	20	F.C. VAL DE CÈZE	O.C REDESSAN	06/05/2026 à 20h00
D2 A				
D2 B				
D3 A				
D3 B				
D3 C	19	C.O. SOLEIL LEV. NIM	SF REMOULINS	10/05/26
	19	FC TAVEL	O. ST HILAIRE LA JASSE 2	10/05/26
D3 D				
D4 A				
D4 B	16	VALLABREGUES	BAGNOLS PONT 3	26/04/26
D4 C				
COUPE GARD LOZÈRE				
26/04/2026	1/2	S.C ANDUZE 1 (R3)	U.S.S.AIGUES MORTES 1 (R1)	29/04/2026 à 20h00
26/04/2026	1/2	F.C. VAL DE CÈZE 1 (D1)	E.S LE GRAU DU ROI 1 (R1)	03/05/26

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Jean Pierre Rieu



La Secrétaire

Mme Cendrine MENUDIER

